



Ordonnance de télécom CRTC 2007-238

Ottawa, le 5 juillet 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Distributel Communications Limited/Bell Canada	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-D11-200617029	le 26 juin 2007
Fido Solutions Inc./ Speak Telecom Inc.	Entente cadre d'interconnexion pour les ESLC-ESI	8340-F21-200709545	le 20 juin 2007
Société TELUS Communications/ Shaw Telecom Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T66-200501157	le 25 juin 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>